



ASSOCIATION ACTION SOLIDARITE MADAGASCAR

(Association loi de 1901)

RAPPORT ANNUEL 2020

Rapport réalisé conformément aux obligations mentionnées dans les statuts adoptés le 27/02/2019, articles XII, XV, XVIII, XIX. L'objet social de l'association est mentionné dans l'article III des statuts. Avec le concours des Caisses régionales Groupama et de Groupama Assurances Mutuelles, ses missions principales sont de soutenir, coordonner, vérifier et promouvoir les actions solidaires menées à Madagascar par les associations *Action Solidarité Madagascar* implantées dans les départements et régions françaises. L'association nationale peut réaliser des actions en direct à Madagascar et nouer des partenariats.

Le rapport annuel est composé d'un rapport d'activité et d'un rapport financier (rapport moral).

RAPPORT d'ACTIVITE

- **Etat des adhérents au 31 décembre 2020**

- Au 31 décembre 2020, les adhérents sont au nombre de 32.
- 12 membres fondateurs. Les membres fondateurs sont les 9 Caisses régionales Groupama ainsi que Groupama Assurances Mutuelles, Groupama Océan Indien et Forêts Assurances-Misso.
- 20 membres actifs. Les 19 associations sous la dénomination « Action Solidarité Madagascar » (les associations Méditerranée, 77-IdF, Oise-Somme, Ille et Vilaine, Loire-Atlantique, Aveyron-Lozère, Landes, Pas-de-Calais, Aube, Orne, Sarthe, Eure-et-Loir, Gironde, Océan indien, Manche-Calvados, Corrèze, Dordogne, Haute-Vienne, Rhône-Alpes Auvergne) et la Fédération nationale Générations Mouvement.
- Signalons la création en novembre 2020 d'une nouvelle association : Action Solidarité Madagascar Rhône-Alpes Auvergne, en partenariat avec Générations Mouvement et qui couvrira les 12 départements de la Caisse régionale Groupama. L'association préexistante couvrant cette région ainsi que les associations couvrant l'Eure et la Mayenne n'ont pas déposé de dossier d'adhésion.

- **Activités 2020**

L'exercice 2020 a été marqué d'une part, dans la continuité de 2019, par une poursuite des actions de refondation de l'association nationale, d'autre part par une activité ralentie mais maintenue du fait de la crise sanitaire mondiale.

Poursuite de la refondation de l'association nationale

- Rappelons que les nouveaux statuts et la charte de conduite de l'association ont été adoptés lors d'une AGE en 2019.
- L'ouverture d'un compte bancaire auprès de la banque BNP Paribas, banque qui a été choisie par le groupe Groupama pour abriter les comptes auparavant gérés par Groupama Banque (devenue Orange Bank) ; ce compte bénéficie de la tarification négociée par le groupe pour les comptes de ses entités. L'association ne disposait depuis sa création en 2004 d'aucun compte avant l'ouverture de celui-ci et ne produisait donc pas de comptabilité ; les dépenses de l'association étaient portées sur un budget de la Fédération nationale Groupama devenue Direction des Relations Institutionnelles et des Orientations Mutualistes (DRIOM).
La procédure d'ouverture du compte à vue a été longue, se déroulant sur plusieurs mois, entre octobre 2019 et janvier 2020, date du début des opérations financières ; cette procédure longue s'explique par les nombreuses précautions administratives prises par la banque pour l'ouverture de ce type de compte.
Avec l'ouverture de ce compte bancaire, l'association est désormais autonome dans sa gestion et est en mesure de produire une comptabilité (voir Rapport financier).
Pour la première fois depuis 2004, et comme cela a été prévu par les nouveaux statuts de 2019, une cotisation annuelle a été demandée aux membres fondateurs.
- L'association a continué en 2020 à enregistrer les adhésions des associations départementales et régionales ; chaque adhésion est conditionnée notamment à l'adoption de statuts type (association d'intérêt général, pouvant émettre des reçus fiscaux) qui ont été communiqués et à la signature par le président de la charte de conduite nationale¹ ; le principe d'une présence paritaire de représentants Groupama et Générations Mouvement a été également demandée. Le nombre d'associations adhérentes, dites « membres actifs », sont au terme de 2020 au nombre de 20 (voir liste ci-dessus). Elles ont désormais voix délibérative en AG et donc dans la gouvernance de notre mouvement national, ce qui n'était pas le cas avant 2019. L'adhésion donne droit pour un représentant par association au financement d'un voyage annuel à Madagascar pour visiter les projets.
- Le conseil d'administration de l'association s'est réuni le 30 janvier et l'assemblée générale le 2 juillet ; cette dernière s'est déroulée en présentiel et à distance. Une réunion générale d'information avec tous les membres s'est tenue à distance le 4 novembre, afin de garder le contact et de faire le point sur les activités (voir ci-dessous).
- L'année 2020 a vu la production d'un bagage complet de supports de communication destinés aux membres, qui en étaient très demandeurs ; il n'y avait auparavant qu'un document de presse et quelques kakémonos qui avait été produits à l'occasion de la célébration des 20 ans en 2015, et une page Facebook qui était animée ; cette création d'un bagage de communication par l'association nationale entre pleinement dans notre mission de soutien aux actions solidaires menées par les associations, les Caisses régionales et Générations Mouvement.
- Ce bagage, initialement conçu pour la célébration des 25 ans, est composé de : un film-reportage (en version longue et courte) réalisé avec les prises de vue du voyage annuel de 2019, une

¹ Rappelons que nous avons choisi 4 thématiques pour les projets, exclusivement à tout autre, comme indiqué dans notre charte de conduite : le soutien à l'école, à la formation professionnelle, à la santé et à la protection de l'environnement.

brochure institutionnelle, une présentation PowerPoint et une planche comportant le nouveau label et les logos des partenaires. Tout ce bagage a été diffusé aux membres en mai 2020.

- En termes de communication, signalons également la création d'une page dédiée sur le site web corporate de Groupama – une page qui présente l'engagement, au même niveau que les engagements 'maladies rares' et 'cinéma' du groupe – ; des éléments ont été fournis pour la création d'une page similaire dans le nouveau site institutionnel de la fédération nationale Générations Mouvement.
- Le nouveau label de l'association – il n'en existait pas auparavant – a été validé par le conseil d'administration de janvier 2020 ; l'appellation *Action Solidarité Madagascar* ainsi que le graphisme ont été déposés par les services juridiques du groupe Groupama.

Engagement des travaux pour la refondation de la relation avec la Biscuiterie de l'Abbaye

- Ces travaux constituent un volet important de la refondation des relations de notre organisation avec ses partenaires. Les ventes de boîtes de gâteaux de la Biscuiterie de l'Abbaye, basée dans l'Orne, sont une source de financement essentielle pour les actions solidaires menées par les associations.
- La biscuiterie de l'Abbaye est un partenaire historique, avec Générations Mouvement, de Action Solidarité Madagascar ; l'organisation des commandes était celle issue des années fondatrices (1995-2005), ce qui ne correspond plus à l'envergure nationale qu'a prise le mouvement (plus de 30 membres aujourd'hui dans toute la France, un flux significatif de commandes de boîtes de gâteaux).
- Il s'agissait donc de prendre contact avec la direction de la Biscuiterie (qui n'avaient pas ou plus de contact avec l'association nationale) et de négocier avec elle un contrat cadre de ventes de boîtes de gâteaux – qui n'existait pas également auparavant, ni au niveau régional ni au niveau national ; l'objectif est de sécuriser ainsi dans la durée la relation avec la Biscuiterie, source majeure de financement via la ristourne sur les boîtes, et de rapatrier à la Biscuiterie toute la gestion des commandes de boîtes jusqu'ici gérée entièrement par un service de Groupama Centre-Manche, qui n'a pas vocation désormais de faire office de centrale de commandes compte tenu de la taille de notre mouvement.
- Les travaux de négociation, réalisés entièrement à distance compte tenu des confinements, ont démarré en mai 2020 et se sont déroulés sur toute l'année 2020 ; la signature du contrat de vente devrait intervenir début 2021 ; Groupama Centre-Manche et des associations ont été associées à ces travaux ; une lettre signée par le Président Poupart a été adressée dès le mois de février afin de donner des informations aux présidents des associations et ceux-ci ont été informés de l'avancement de la négociation notamment lors de l'AG du 2 juillet et de la réunion générale d'information du 4 novembre. Une séance d'explication détaillée du dispositif a été réalisée par l'association nationale début 2021, période d'entrée en vigueur du nouveau dispositif.
- Désormais, seules les associations membres, garantes de la bonne diffusion et utilisation des boîtes, pourront commander directement à la Biscuiterie ; des dates de commande seront à respecter, ainsi que des quantités minimales par commande et un nombre maximum de points de livraison. Bien que hors contrat (qui reste un contrat de vente et non une convention de mécénat), les associations recevront 2 mois après la facturation la ristourne habituelle de la Biscuiterie, afin de concourir au financement des associations.
- L'organisation d'un circuit de retour des boîtes, vidées et donc garnies de fournitures pour les Malgaches par les acquéreurs des boîtes, est du ressort exclusif des associations, avec leurs partenaires Groupama et Générations Mouvement en région. Cela reste à ce jour hors contrat avec la Biscuiterie. Certaines associations mènent déjà ce type d'action.

Poursuite de l'activité dans des conditions très altérées

- La crise sanitaire qui a touché le monde entier a évidemment posé de grandes difficultés tant en France qu'à Madagascar. L'île a connu le confinement dès le 15 mars 2020 du fait de la pandémie du coronavirus, ce qui a eu un impact très lourd en termes économiques, notamment sur les activités liées au tourisme. Bien que les régions où nos associations soutiennent des projets soient touchées (Tana, Fiana, Moramanga...), la contamination dans l'île est restée globalement maîtrisée. L'accès à la santé et aux tests, le respect des gestes barrières, demeurent très difficiles. Le prix du riz, aliment essentiel, est élevé. La sécheresse et la famine sévissent encore dans le sud de l'île.
- Toutefois, depuis 5 ans et notamment depuis la nouvelle présidence, la situation de Madagascar s'est améliorée sur certains points importants comme la stabilité politique, le retour des bailleurs et le maintien d'aides directes. Mais Madagascar reste l'un des pays les plus pauvres du monde.
- Le voyage annuel collectif des représentants des associations n'a pu avoir lieu en 2020 compte tenu de cette situation. Dans cette période si particulière, les associations ont su garder le contact avec les porteurs de projet sur place, certes à distance et sans possibilité de se rendre sur place mais en assurant la continuité et les soutiens. Au titre du partage et de la coordination, un tour d'horizon des actions solidaires menées a pu être fait collectivement avec les associations lors d'une réunion d'information générale qui s'est tenue fin 2020 ; ainsi ont été évoqués (la liste n'est pas exhaustive) les projets suivants :
 - Association Corrèze : le projet de formation et de soutien d'arboriculteurs va se faire, en partenariat avec l'association Haute-Vienne, dans la commune de Sahanivotry.
 - Association Landes : le projet de ferme-école de Anosibe An'ala se poursuit ; le dortoir et la cuisine sont réalisés ; envisagé : construction d'un atelier.
 - Association Loire-Atlantique. Elle va démarrer un soutien à un foyer à Vohipeno, sur la côte est de l'île.
 - Association Ille et Vilaine : 2 containers sont prêts à partir, contenant notamment du matériel médical de grande valeur dont des respirateurs (matériels récupérés auprès de l'hôpital de Rennes), et destinés au CDS et à la ferme école de Fianarantsoa – mais risque de blocage des containers à Tamatave – problème majeur de la prise en charge des containers à l'arrivée. Le président de l'association a 3 fois par semaine au téléphone les porteurs de projets (ferme école, reforestation ; centre de santé) ; pas d'élève à la rentrée de la ferme école cette année compte tenu de la crise sanitaire (450 normalement) ; 1000 euros sont adressés chaque mois ; les ventes de fromage ont chuté.
 - L'association 77-IdF a des contacts réguliers avec sœur Clarisse à Ivato ; le PAM de l'ONU a opéré une distribution de riz (le prix du riz sur place a augmenté de +40%) ; sur l'orphelinat : incendie du bâtiment qui abritait les médicaments notamment ; 1.100 euros sont envoyés par mois ; l'orphelinat a dû prendre en charge de nouvelles orphelines (enfants maltraités dans leur famille et remis par les forces de police à l'orphelinat) ; Sur l'école, 300 élèves inscrits, la rentrée a eu lieu ; mais 90 élèves ne peuvent pas payer les frais de scolarité (25/30 euros par mois) ; l'association est à la recherche de parrains ;
 - Les associations Orne et Manche-Calvados ont des contacts réguliers sur place et évoque le développement de MFR et le financement d'une dizaine de formations agricoles (GVA) ; développement du micro-crédit ; sur le projet de soutien à la construction d'une MFR, avec l'aide des MFR en France : le budget est rassemblé pour cela, autour de cette MFR, l'idée serait de développer la culture de la vanille avec un accompagnement. D'autres associations pourraient se joindre à ce projet éventuellement.
 - Association de la Sarthe : ajournement des traditionnels envois des containers – 32.000 euros en écolage (1500 élèves), mais peu de nouvelles en ce moment.

- Associations Gironde et Oise-Somme ont évoqué l'impact d'un tremblement de terre récent qui a fissuré des maisons ; urgence de réparer la maison des sœurs avant l'arrivée des pluies, mais problème de financement ; 4000 euros sont envoyés pour l'amélioration de l'école et la nourriture des élèves (114 élèves) ; trouver des fonds est également problématique.
- Association Méditerranée : 400.000 plants de caféiers prévus dont 45.000 plantés en mars (au bénéfice de 4500 adultes) – contact avec un torréfacteur pour traiter la production ; l'idée est de vendre en Europe et obtenir ainsi des revenus pour la population ; par ailleurs 3 passerelles sur 7 ont déjà été construites pour enjamber les cours d'eau. Contact avec la Dr Raphaël une fois par mois, qui fait état de problèmes de grêles et économiques (6.000 euros ont été consacrés à l'achat de caféiers à planter et 6.000 euros pour construire des passerelles).
- Association de l'Aube : aide à un dispensaire, mais pas de nouvelles du docteur sur place ; l'absence de devis ne permet pour l'instant l'envoi d'argent. L'association soutiendra finalement un projet similaire à Majunga.
- Association Pas de Calais : à Ambodromany, une classe de 2de à construire et un logement pour les professeurs.
- Association Lozère-Aveyron fait état de très belles avancées : à Ihosy, l'internat de jeunes filles est réalisé ; le centre de santé est réalisé grâce au concours du Vatican (contact avec le père Pédro) ; grâce à l'association Pitchoun, action pour changer ou réparer les buses des puits pour avoir de l'eau (dans le cadre de « l'école verte »).
- Association Océan Indien. Le projet soutenu serait situé dans la région de Sakay, dans l'ouest de l'île. Un projet tourné vers la formation et l'agricole. L'association, créée en 2019, doit rencontrer le maire et se constituer des ressources.

Les projets connaissent certes des difficultés mais avancent, au bénéfice des populations.

Dans le contexte de crise sanitaire, la collecte des fonds et l'envoi de containers ont été et demeurent très problématiques.

Les confinements et restrictions diverses ont mis à mal les opérations de collecte de fonds et notamment via les ventes de gâteaux. La plupart des membres s'accorde à dire que le soutien des Caisses locales et régionales de Groupama est plus que jamais nécessaire pendant cette période, pour écouler les boîtes de gâteaux par exemple. La DRIOM a indiqué qu'elle se ferait le relais de cette préoccupation auprès des équipes institutionnelles Groupama. Les actions en faveur de Madagascar pourraient faire partie de la Bibliothèque des bonnes pratiques de la Dynamique mutualiste. Enfin, les associations sont invitées à contacter les Caisses de leur côté également.

A noter, une belle action solidaire au cours de la crise sanitaire en France : des boîtes non écoulées de gâteaux ont été adressées à des EHPAD.

• Perspectives

Le projet pilote d'Ampefy

- Il s'agirait d'un projet pilote, duplicable dans les autres régions de Madagascar, et à ce titre financé par l'association nationale.
- Ce projet est présenté par J. Rambatomanga, membre du bureau du conseil de l'association et qui revient d'un voyage sur place au 1^{er} semestre 2020. Ce serait un projet dans la commune d'Ampefy (40.000 h., 13 communautés), à l'ouest de Tana (région de Tsiro), axé sur l'éducation, la santé, l'environnement. L'idée centrale est de marquer une étape dans notre démarche de soutien, à savoir aller au-delà du financement des infrastructures et des matériels : l'objet serait la formation des enseignants, l'éducation familiale, l'hygiène et le traitement des maladies.

- La démarche serait pilotée sur place par l'Association des Amis d'Ampefy, avec le concours de l'Association des femmes d'Ampefy et des acteurs économiques (taxis, artisans...). Fédérer les interlocuteurs locaux est un gage pour l'enracinement et l'avancée du projet.
- Le soutien se concrétiserait par les salaires de deux animateurs (3 à 4.000 euros par an) et par l'action de bénévoles.
- En résumé, implication des populations, levier des associations, coût limité et duplicable, telles sont les caractéristiques de ce projet. Celui-ci devra être validé préalablement par le conseil d'administration de l'association nationale en 2021.

Voyage annuel et célébration des 25 ans

- La célébration des 25 ans d'Action Solidarité Madagascar devait avoir lieu en 2020, les dates pressenties, en mai 2020, puis en décembre 2020, ont dû être annulées compte tenu du contexte évoqué. Une célébration de ce type, que l'on ne peut concevoir qu'en présentiel, est donc programmée pour décembre 2021, à Paris. Aucune célébration sur le mécénat solidaire Madagascar n'a eu lieu à Paris à ce jour.
- Le voyage annuel collectif des représentants des associations est programmé pour début novembre 2021, ce sera le premier retour sur place depuis la crise, le dernier datant de novembre 2019.

Partenariat Biscuiterie

- Outre la signature finale du contrat de vente, le challenge de 2021 sera surtout la bonne mise en place du nouveau dispositif décrit plus haut ; en effet, les habitudes devront changer, les associations auront un rôle plus important dans la collecte des demandes de boîtes, devant collecter en effet en amont les demandes auprès notamment des entités Groupama et Générations Mouvement ces dernières ne pouvant plus commander directement ; un responsable des commandes de boîtes devra être identifié dans chaque association.
- La Biscuiterie centralisera désormais toutes les commandes et les associations devront respecter des dates limites et des quantités et lieux de livraison strictement déterminés. Toute l'information et supports nécessaires leur ont été communiqués.
- Un comité de suivi paritaire avec la Biscuiterie a été institué par nos accords et se réunira pour la première fois en 2021 ; ce comité a vocation à traiter tous les sujets liés au contrat (packaging et matières premières des gâteaux, suivi du dispositif des commandes, ajustements nécessaires...); ce premier comité permettra de faire un bilan des premiers mois de fonctionnement, sachant que tout cela restera très perturbé par les restrictions sanitaires en vigueur.

Volet communication

Les supports réalisés au cours de 2020 devront être actualisés dans la mesure du possible et même complétés ; ainsi, il serait très utile de :

- Réaliser un rapport annuel qui soit un document de communication, diffusable à l'ensemble des personnes concernées par cet engagement ;
- Développer notre communication sur les réseaux sociaux ; certes des posts sur LinkedIn et sur les comptes Twitter du groupe ont été faits lors la tenue de l'AGO de juillet, mais il faudrait organiser, en coordination avec les équipes communication de Groupama et Générations Mouvement, une communication plus continue ; la page Facebook est ainsi à refondre et à animer. En résumé, il faudrait penser et réaliser une refonte du dispositif digital de l'association nationale en liaison avec les comptes animés par les associations et les partenaires.
- Concevoir un modèle de *flyers* qui pourraient être insérés dans toutes les boîtes de gâteaux ; ce *flyer* générique présenterait globalement Action Solidarité Madagascar au public consommateur.

- Concevoir également un jeu de kakémonos siglés Action Solidarité Madagascar (éventuellement diffusables auprès des associations - à étudier) et une exposition photos dont il y aurait plusieurs jeux pour utilisation dans les régions.

Conclusion

La situation est compliquée par la crise sanitaire et ses effets, les relations avec nos contacts locaux sont difficiles, les budgets sont mis à mal, mais il est important de poursuivre nos actions, de pérenniser les projets, au bénéfice des populations de Madagascar plus que jamais dans le besoin. Il est important de garder le contact, de se tenir prêt pour repartir le moment venu.

RAPPORT FINANCIER

Présentation des recettes (voir tableau ci-dessous)

Le total des recettes s'élève ainsi à 92.000 euros. Elles ont été de trois ordres :

- La subvention annuelle de Groupama Assurances Mutuelles (GMA), versée pour la première fois directement à l'association, car celle-ci dispose désormais d'un compte bancaire. L'association ne fonctionne plus en symbiose avec le budget de GMA et dispose donc de sa comptabilité. La subvention de 50.000 euros demandée par le conseil de l'association de GMA a été entièrement accordée et versée en une seule fois. Une convention de mécénat a été rédigée. L'association est d'intérêt général et GMA pourra demander à ce titre une réduction fiscale, dans le cadre de la loi.
- Les cotisations des membres fondateurs (les autres membres n'en paient pas). Pour la première fois depuis 2004 et conformément aux nouveaux statuts de 2019, les membres fondateurs ont été appelés à cotiser, soit 1.000 euros de cotisation annuelle par membre (hors GMA), ce qui fait une recette annuelle totale prévisionnelle de 11.000 euros.
 - o Les cotisations au titre de l'exercice 2019 (premier exercice avec les nouveaux statuts adoptés en février 2019) ont été encaissées au 1^{er} semestre de l'année 2020 (une caisse régionale a fait un ultime versement en juillet), soit au total 11.000 euros. Ce décalage d'encaissement par rapport à l'exercice s'explique par l'absence de compte bancaire ouvert durant 2019.
 - o Les cotisations dues au titre de l'exercice 2020 ont été encaissées en décembre 2020, soit 9.000 euros, seules deux Caisses régionales n'avaient pas encore réglé au 31 décembre et régulariseront leur situation dès le début 2021.
- Des dons personnels pour un montant total de 22.000 euros. Ces dons d'un montant total très significatif au regard de notre budget annuel, sont réalisés par des personnes physiques ; l'association remercie chaleureusement ces personnes de leur confiance et de leur intérêt pour nos actions de soutiens aux populations de Madagascar.

Recettes			
Recettes de l'Association	Date	Montant	Commentaires
Subvention annuelle versée par Groupama Assurances Mutuelles	18/03/2020	50 000,00 €	Virement annuel de GMA
Cotisation 2019 des membres fondateurs (hors GMA)			Virements annuels reçus des Caisses Groupama
FORETS ASSURANCES (MISSO)	04/02/2020	1 000,00 €	
GLB	05/02/2020	1 000,00 €	
GMED	06/02/2020	1 000,00 €	
GGE	14/02/2020	1 000,00 €	
GCM	18/02/2020	1 000,00 €	
GCA	21/02/2020	1 000,00 €	
GOI	24/02/2020	1 000,00 €	
GPVL	06/03/2020	1 000,00 €	
GOC	17/03/2020	1 000,00 €	
GNE	12/06/2020	1 000,00 €	
GRAA	13/07/2020	1 000,00 €	
Cotisation 2020 des membres fondateurs (hors GMA)			Virements annuels reçus des Caisses Groupama
FORETS ASSURANCES (MISSO)	04/12/2020	1 000,00 €	
GLB	08/12/2020	1 000,00 €	
GOC	09/12/2020	1 000,00 €	
GGE	10/12/2020	1 000,00 €	
GRAA	11/12/2020	1 000,00 €	
GPVL	11/12/2020	1 000,00 €	
GOI	11/12/2020	1 000,00 €	
GCM	14/12/2020	1 000,00 €	
GNE	16/12/2020	1 000,00 €	
GCA	1000 € versés en 2021		
GMED	1000 € versés en 2021		
Ressources diverses			Virements reçus ou chèques de donateurs
Laurent Poupart	27/01/2020	2 000,00 €	Contribution personnelle (2019)
M. ou Mme Pierre Poupart	23/12/2020	9 000,00 €	Contribution personnelle (2020)
M.M. Poupart Trouart	28/12/2020	2 000,00 €	Contribution personnelle (2020)
Mme Claire Fays	30/12/2020	3 000,00 €	Contribution personnelle (2020)
M. Fays	30/12/2020	6 000,00 €	Contribution personnelle (2020)
TOTAL DES RECETTES		92 000,00 €	

Présentation des dépenses (voir tableau ci-dessous)

Le total des dépenses s'élève à 6.634 euros. Elles ont été de deux ordres :

- Les frais de fonctionnement pour 410 euros, composés exclusivement des frais bancaires prélevés par BNP Paribas. Ce montant intègre des frais de tenue de compte et des frais d'installation, qui eux ne seront pas récurrents (boîtier et cartes, pour une connexion sécurisée à distance sur le compte) ; ces conditions correspondent à celles accordées par BNP Paribas à tous les comptes institutionnels du groupe Groupama.
- Les dépenses de communication pour 6.224 euros : nous avons réalisé en 2020, pour la première fois depuis 5 ans, un bagage de communication complet de promotion de nos engagements à Madagascar et diffusé à tous les membres ; les frais correspondent d'une part à la réalisation du film, en deux versions (5.520 euros versés au prestataire réalisateur Brainsonic, qui travaille régulièrement pour Groupama) et d'autre part au dépôt juridique du nom et du label Action Solidarité Madagascar (704 euros au prestataire Novagraaf, qui travaille également régulièrement pour Groupama) ; les autres supports (brochure, PPT, label) ont été réalisés entièrement sur les ressources internes Groupama. Nous remercions à ce sujet notamment la Direction de la Communication groupe et la Direction RSE et communication interne.

Il n'y a pas eu de dépenses, soit liées au voyage annuel, celui-ci ayant été annulé en 2020, soit liées à des projets en cours d'année.

Dépenses			
Dépenses de l'Association	Date	montant	commentaires
Frais de fonctionnement			
Frais bancaires	05/05/2020	60,00 €	Commission
	03/06/2020	116,00 €	Commission
	10/07/2020	54,00 €	Commission
	10/08/2020	36,00 €	Commission
	10/09/2020	36,00 €	Commission
	10/10/2020	36,00 €	Commission
	10/11/2020	36,00 €	Commission
	10/12/2020	36,00 €	Commission
Frais voyage annuel à Madagascar			
	-	-	
Actions de communication			
Brainsonic - Film Association	08/07/2020	3 450,00 €	Facture n°202034712 du 29/05/20
Brainsonic - Film Association	08/07/2020	1 380,00 €	Facture n°202034145 du 17/02/20
Brainsonic - Film Association	08/07/2020	690,00 €	Facture n°202034919 du 30/06/20
Novagraaf - Dépôt de la marque Association	08/07/2020	704,00 €	Facture n°P2004549 du 17/06/20
Soutien à des projets (direct ou via des partenariats)			
	-	-	
TOTAL DES DEPENSES		6 634,00 €	

Position du compte BNP Paribas

Elle est de 85.366 euros à la clôture de l'exercice. La position en début d'année était à 0 (ouverture du compte dans les livres de la banque). La première opération sur le compte est intervenue le 27 janvier.

Conclusion et perspectives

La situation financière de l'association est très favorable, sous l'effet notamment du cumul exceptionnel des cotisations annuelles de deux exercices, de versements de dons personnels très significatifs et surtout de l'absence de dépenses liées au voyage annuel sur place, qui est normalement le poste de dépenses le plus important.

A noter : retranché des ressources exceptionnelles et conjoncturelles mentionnées ci-dessus, l'association aurait été en mesure en effet de payer sur ses ressources régulières (61.000 euros), le voyage annuel (coût de référence de celui de 2019, à savoir 47.000 euros), les dépenses de communication ainsi que les frais bancaires (en tout, 6.634 euros) et avec un solde positif qui aurait été de 7.366 euros.

Le budget de 2021 sera consacré essentiellement à trois domaines :

- Le voyage annuel des représentants des associations ;
- Le financement d'un projet pilote à Madagascar ;
- Les outils complémentaires de communication.

Rapport fait à Paris, le 16 février 2021.